

CANEVAS DE LA FORMATION DOCTORALE

ARTS ET SCIENCES DE L'ART

Formation thématique	15 ECTS min.
Assistance aux journées de formation annuelle de l'école doctorale et participation active (présentation des recherches) à au moins l'une d'entre elles (cette présentation revêt un caractère <i>obligatoire</i>)	2 ECTS <i>pour assistance passive</i> 5 ECTS <i>pour présentation des recherches</i>
Assistance à des conférences, congrès ou colloques	3 ECTS
Cours spécialisés (<i>avec obtention d'un certificat</i>)	5 ECTS
Formation transversale	10 ECTS min.
Séjour de recherches ou résidence artistique à l'étranger	8 ECTS
Expérience professionnelle liée à la thèse	5 ECTS
Participation à l'organisation de réunions scientifiques ou commissariat de manifestations artistiques	5 ECTS
Activités médiatiques ou de vulgarisation	3 ECTS
Production scientifique et artistique	25 ECTS min.
Article publié ou publiable : le caractère « publiable » est laissé à l'évaluation du Comité d'encadrement et du Collège (<i>au moins un article</i>)	À partir de 5 ECTS
Manifestation artistique en lien avec le projet de thèse (exposition, concert, performance, etc)	À partir de 5 ECTS
Participation active à des conférences, congrès ou colloques	5 ECTS
Livre d'artiste	5 ECTS